



Achat maison familiale. Comment procéder?

Par **kiki78**, le **08/03/2010** à **14:52**

Bonjour à toutes et à tous,

Situation générale:

Je possède 2 soeurs et 1 frère. Ces derniers sont déjà propriétaires. Je souhaitais acheter la maison que ma mère habite encore. Une façon pour moi de devenir propriétaire et une façon pour elle de continuer à y vivre sans avoir de problème d'argent.

Question:

En l'état actuel des choses (si je devais acheter la maison) la loi impose-t-elle de verser des parts à mon frères et mes soeurs?

Ces derniers n'étant pas intéressés car soucieux de me voir acquérir la maison, peuvent-ils renoncer à leurs parts et comment?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement